

NON A LA LOI BLANQUER : pourquoi?

Parents, élus.es, enseignants .es, citoyens.nes nous sommes tous concernés.es :

renseignons nous, concertons nous et défendons ensemble le maintien des écoles de proximité et de qualité à taille humaine et adaptées aux besoins de chaque classe d'âge .

De 3 à 6 ans : l'école maternelle partout ou c'est possible et à minima une classe maternelle distincte au sein d'une école primaire

De 7 à 11 ans : l'école élémentaire ou des classes élémentaires au sein d'une école primaire

Et bien sûr la présence d'un directeur -trice interlocuteur de proximité des familles et municipalité...

La loi adoptée par l'Assemblée s'attaque en catimini aux fondements de l'Education Nationale !



Les conséquences de la loi pour les écoles primaires :

La création d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) même en zone urbaine = Fusion des écoles maternelles, élémentaires et des collèges dans un même regroupement à l'initiative des collectivités territoriales.



Fermeture de classes éloignées des collèges
Hausse possible des effectifs dans les classes (jusqu'à 32 élèves en maternelle).
Fin des écoles de proximité

Gestion des écoles par les chefs d'établissement des collèges ou leur adjoint.



Suppression des postes de directeur d'école
Ecole gérée par des personnes qui ne connaîtront pas la réalité du terrain et les élèves.



Disparition de l'obligation de scolarisation des enfants « au plus près de leur domicile »



Scolarisation dans un établissement plus éloigné où il y aura de la place, sans recours possible

Des missions d'enseignement seront confiées à des étudiants en bac + 2 sans formation et à de plus en plus de contractuels



Baisse de la qualité des enseignements dispensés



Scolarisation obligatoire à 3 ans



Les municipalités devront financer les écoles maternelles privées, il y aura donc moins de moyens financiers pour les écoles publiques



Suppression de 2650 postes
Pas de moyens supplémentaires pour les élèves en situation de handicap



Classes surchargées avec de plus en plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers sans accompagnement humain

Parents, élus.es , rapprochez vous des enseignants

et syndicats d'enseignants au plus vite.... Et le 30 mars à 14 h tous à Mende

Ce que la loi prévoit

Les conséquences pour les élèves

POUR LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation.
= La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique.

Les élèves doivent choisir 3 spécialités en 1^{ère} puis 2 en Terminale.

→ Orientation précoce des élèves qui doivent choisir, dès 15 ans, les spécialités qui leur permettent de réaliser leur projet d'avenir.



FERMÉ

Le « nouveau lycée » doit être un « tremplin vers la réussite pour le supérieur »

Les critères de sélection des filières de l'enseignement supérieur ne sont pas encore connus.

→ Les élèves actuels de seconde risquent de se fermer des portes en choisissant leurs spécialités.

Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi 12 possibilités dont :
Mathématiques, S.V.T, Physique-chimie, S.E.S, Histoire-géographie, géopolitique, Arts, Humanités, Langues, Numérique et sciences informatiques...



Les lycées ne proposeront pas tous le même nombre de spécialités.

→ Inégalités de traitement entre les élèves.

La réforme du baccalauréat.
= 40% de la note finale reposera sur du contrôle continu en classe de 1^{ère} et de terminale.

Le BAC perdra son caractère national et deviendra local.
= Avoir un bac du lycée Claudel de Palaiseau vaudra-t-il autant qu'un bac du lycée Henri IV à Paris ?
+ Plus 30 évaluations pour l'obtention du BAC en 2 années.



POUR LE LYCEE PROFESSIONNEL

Des campus d'excellence

Baisse conséquente des heures d'enseignement général.
→ Accès limité à la culture, à l'expression écrite et orale, et à l'esprit critique.
+ Baisse de la taxe d'apprentissage.

Des formations de pointe



Horaire des matières utiles à l'orientation en baisse.

→ Poursuites d'études des élèves compromises
Publics de lycéens, d'adultes en reconversion et d'apprentis mixés dans les mêmes classes
= hétérogénéité ingérable.

L'innovation pédagogique moteur de la réussite

Suppression de postes d'enseignants et des dédoublements.
→ Classes surchargées.



**Alors on en parle entre nous, autour de nous
et ON AGIT tous ensemble à Mende
SAMEDI 30 MARS à 14 h devant la préfecture**